

Image not found or type unknown



Divorce et nationalite francaise

Par **bouchra**, le **28/08/2011** à **05:42**

Bonjour,rnrnJe suis mariée à un francais depuis 5 ans et demi, j'ai un CDI depuis 5 ans et je suis en france depuis 5 ans et 2 mois. J'avais une carte de 10 ans et maintenant j'ai la nationalite francaise aquise par déclaration (effet du mariage) depuis 2 mois. Le problème est que mon mari souhaite divorcer pour x raison et il préfère à l'amiable.rnrnMa question : est-ce que, si j'accepte ce divorce, je risque de perdre ma nationalite fraichement aquise sachant que c'est mon mari qui veut divorcer ? et si je pers ma nationalité, est-ce que j'ai droit de récupérer ma carte de 10 ans ou un autre titre de séjour ? et si je n'accepte pas ce divorce, qu'est ce que je risque ? rnrnMerci d avance.